

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 66 (1915)
Heft: 9-10

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS.

La forêt à l'Exposition nationale suisse, en 1914, à Berne.

Extrait du rapport du Jury du groupe 7 A, de M. F. Merz, inspecteur fédéral des forêts à Berne.

Nous ne disposons malheureusement pas de la place nécessaire dans le *Journal forestier* pour traduire en entier le substantiel exposé de M. F. Merz, rapporteur du Jury du groupe „Forêts“. Un bon nombre de nos abonnés auront eu l'occasion de lire ce rapport dans la „Zeitschrift“. Nous n'en pouvons donner ici, bien à regret, qu'un résumé fortement abrégé et forcément incomplet.

Le rapport débute par un aperçu rétrospectif sur les origines et le développement de la sylviculture suisse, en particulier de la législation, puis l'auteur nous conduit à travers l'Exposition en commençant par le chantier des bois. Parmi les nombreuses pièces exposées on remarque spécialement une tronce cubant 17.4 m³ d'un chêne âgé de 400 ans, de M. J. Eberhard à Hindelbank, ainsi qu'un sapin monumental exposé par l'Etat de Berne, puis un beau pin de M. J. Rufer à Hindelbank. Le canton des Grisons a envoyé six arbres laissés de toute longueur, représentant les six essences principales du pays, parmi lesquels l'épicéa de Klosters, long de 50 m, a fait l'admiration de chacun. L'Inspection cantonale des forêts des Grisons a exposé, en outre, des assortiments complets de billons d'épicéa, de mélèze, d'arolle, ainsi que des planches, tous remarquables par la finesse de la veine et la régularité de la croissance.

Les placages de la maison G. Lanz, à Rohrbach, ont été très remarquables. M. Lanz avait commencé dans sa scierie par dérouler des bois en vue de l'emballage des fromages. Dès 1912, il se procura une „trancheuse“ destinée à la confection de placages pour meubles (chêne, noyer, frêne, tilleul, cerisier, etc.); c'est la seule machine de ce genre installée en Suisse qui permet de fournir nos ateliers de menuiserie de cet article, jusqu'ici de provenance étrangère exclusivement.

La maison A. Spengler à Lengwil (Thurgovie) expose des bois bruts pour placages destinés à l'exportation. Chacun a admiré cette collection, placée dans un pavillon spécial. L'exportation comporte actuellement environ 800 wagons, en majeure partie du poirier pour pianos.

Les C. F. F. ont présenté un assortiment complet de traverses de chemin de fer. Cet article mérite de plus en plus de fixer l'attention du sylviculteur suisse, puisque les pays étrangers nous en fournissent encore un grand nombre.

La Station centrale de recherches forestières met en lumière, dans une pépinière ad hoc, les conséquences de la provenance des graines sur la production des plants forestiers. L'hérédité des formes est clairement démontrée et les conclusions s'imposent, à savoir que, pour les

reboisements en montagne, il est essentiel de disposer de plants provenant de graines récoltées à la même altitude.

L'*Etat de Berne* a fait arranger avec bon goût une pépinière occupant la principale façade du pavillon, où cinq essences résineuses et cinq essences feuillues sont représentées par des plants de 1 à 5 ans.

Après avoir fait ainsi le tour du bâtiment, l'on pénètre dans le pavillon en passant par l'exposition de la chasse, occupant pour ainsi dire le vestibule du grand hall de 600 m² réservé à l'exposition forestière. La belle ordonnance des matières, leur bonne distribution, en évitation de répétitions, la sobriété des arrangements ont été très louées et le Jury unanime a tenu à féliciter l'organisateur, M. R. Balsiger, Forstmeister et son comité pour cette heureuse disposition de l'exhibition forestière.

Le centre du vaste édifice est occupé, entre autres, par les vitrines de la remarquable collection d'insectes de M. A. Barbey, expert forestier à Montcherand, dont la récente publication „Traité d'entomologie forestière“ fournit le texte.

Au fond du pavillon, en arrière d'un premier plan rustique, l'on admire le diorama des torrents de la région de Brienz avec les travaux de correction y relatifs, œuvre du peintre *Schilt* de Brienz, et exposé par la *Direction des forêts du canton de Berne*. Celle-ci a fait établir, en outre, un relief très réussi de la chaîne du Gurnigel et des bassins de la Gürbe et de la Singine, où l'Etat de Berne a exécuté des reboisements de grande envergure. Le relief est l'œuvre de M. Fankhauser, fils, inspecteur forestier communal à Thoune.

La *ville de Zurich* présente de son côté un relief de sa forêt du Sihlwald, sur les pentes de l'Albis, montrant les divers moyens de transport qui y sont employés. L'exécution de ces transports a donné lieu à un film cinématographique, visible dans le cinéma de l'Exposition. Le plan d'aménagement, genre monographie, de l'ancien inspecteur forestier de la ville M. U. Meister, ainsi qu'une grande collection de photographies, fournissent tous les renseignements désirables au sujet de cette forêt.

Une double panoplie d'outils à l'usage des forestiers et bûcherons, arrangée par la maison *O. Zaugg à Berne*, couvre la paroi opposée au diorama.

Sur les deux côtés du pavillon se succèdent une série de cases ou niches de 5 m de profondeur, au nombre de douze, consacrées chacune à l'une des branches de la sylviculture ou de l'administration. Dans la première case, vouée à la *Politique forestière*, l'on remarque la grande carte de la Suisse, indiquant les trois catégories de propriétaires de forêts (Etat, communes, particuliers), carte exposée par l'*Inspection fédérale des forêts*, chasse et pêche. Suivent les publications de la *Statistique forestière suisse*, dont le IV^e volume a paru à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition. Des graphiques représentent, entre autres, les dépenses

consenties par la Confédération en faveur de la sylviculture à partir de 1875, date où fut créée l'Inspection fédérale des forêts; le rendement en m³ de bois et en argent des forêts communales gérées par des techniciens, par comparaison aux autres forêts de commune, etc.

A citer l'ingénieux relief de M. *Fenk*, à Berne, caractérisant le rendement moyen en bois des divers arrondissements forestiers. De même le plan des forêts du *Pfannenstiel* (Zurich), où l'on a réalisé pour la première fois en Suisse la réunion parcellaire de forêts particulières, en vue d'un aménagement en commun.

La case „*Exploitations*“ renferme les récapitulations statistiques des administrations forestières des cantons de *Berne, Soleure, Grisons, Argovie, Bâle-Campagne, Neuchâtel* et des villes de *Zurich, Winterthour, Zofingue* et *Orbe*.

Le *canton de Soleure* possède 1078 ha de forêts domaniales, renfermant 170,440 m³. La possibilité est de 3300 m³.

Les *Grisons* donnent un résumé du rendement en bois et en argent des forêts communales :

	1880	1890	1900	1910
	m ³	m ³	m ³	m ³
Ventes de bois. . . .	35,000	43,000	59,000	103,000
Répartitions. . . .	113,000	96,000	100,000	120,000
Exploitation totale .	148,000	139,000	159,000	223,000
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Ventes de bois. . . .	420,000	590,000	1,020,000	2,320,000
Répartitions. . . .	180,000	260,000	1,320,000	680,000
Rendement total	600,000	850,000	1,340,000	3,000,000
Dépenses	200,000	290,000	550,000	1,430,000
Rendement net	400,000	560,000	790,000	1,570,000

(A suivre.)



Forêts des Indes néerlandaises et forestiers hollandais en stage en Suisse.¹

Parmi les nombreuses conséquences de la guerre actuelle pour notre pays, une des plus imprévues est certainement d'avoir pu donner l'hospitalité pendant quelques mois à de jeunes forestiers hollandais qui se destinent au service forestier des Indes néerlandaises.

Ceci nous amène à dire quelques mots des forêts des colonies hollandaises et des études du personnel forestier qui a la tâche de les gérer. Nous laisserons de côté la métropole, la Hollande, qui compte parmi les pays les plus pauvres en forêts; son taux de boisement n'atteint que le 8.0 % de l'étendue totale du pays (260,141 ha de forêts).

¹ Nous devons les renseignements qui suivent à l'amabilité de Monsieur H. W. Meindersma, candidat forestier, actuellement stagiaire au 3^e arrondissement forestier vaudois.

L'énorme empire colonial néerlandais des Indes orientales a une superficie de 1,915,500 km carrés (Suisse : 41,346 km carrés). La plupart de ces Iles de la Sonde sont fort bien boisées; Bornéo et Sumatra sont presque complètement recouverts de bois. Quant à Surinam, qui a une superficie de 15,600,000 ha, ce pays ne compte pas moins de 14,500,000 ha de forêts.

Ces forêts tropicales sont remarquables par l'extraordinaire quantité des espèces qui les composent. Le forestier Koorders évalue à 975 le nombre des espèces ligneuses de la forêt de Java; elles se répartissent entre 76 familles botaniques différentes. Ces boisés sont donc généralement formés d'essences croissant en mélange; le peuplement pur, ne comprenant qu'une essence, manque presque partout. Java, avec quelques petites îles voisines, fait exception avec ses forêts de *tecks* (djati) qui recouvrent 660,000 ha, alors que le reste de l'île est boisé de peuplements mélangés sur environ deux millions d'hectares.

Les tecks (*Tectona grandis*, L) sont de grands arbres à feuilles entières, à fruits drupacés comestibles, qui appartiennent à la famille des verbénacées. Le bois de teck, dur, serré, est très résistant et susceptible d'un beau poli. On l'utilise surtout dans les constructions navales. Rendu scié à Amsterdam, il atteint le prix d'environ fr. 300 le mètre cube. C'est le bois le plus précieux de la forêt des Indes hollandaises.

Ajoutons que la population totale des Indes néerlandaises est d'environ 40 millions d'habitants. A Java, la plus importante des îles, sur une population totale de 29 millions, on ne compte que 63,000 Européens. Madoura est habitée par 1,400,000 indigènes.

Au point de vue administratif, les Indes hollandaises sont séparées en deux groupes : 1° Java et Madoura qui sont les mieux connues et où la population indigène est la plus civilisée, 2° les possessions du dehors (*Buitenbezittingen*) qui comprennent toutes les autres îles.

Si l'on examine maintenant quels sont les agents forestiers qui ont la tâche de gérer ce formidable domaine forestier, nous verrons qu'ils se répartissent comme suit. Mais n'oublions pas de retenir qu'aux Indes hollandaises toutes les forêts sont la propriété de l'Etat; ce sont des forêts domaniales.

I. *Service de l'exploitation des forêts de Java et de Madoura.* Ce service est composé de 4 inspecteurs forestiers, 38 gardes généraux et de 5 adjoints. Chaque arrondissement ou district comprend, en outre, quelques autres fonctionnaires divers d'origine européenne.

Les districts forestiers de Java étant en nombre insuffisant, on travaille depuis quelques années à les augmenter et à les convertir en vrais arrondissements permettant une gestion plus effective. Ce travail de réorganisation est confié à une *brigade d'aménagement* composée d'un inspecteur, de 6 gardes généraux et de 6 adjoints.

II. *Le service des possessions du dehors.* Le service est assuré par un personnel bien insuffisant puisqu'il ne comprend qu'un seul inspecteur

et 5 gardes généraux. Il va sans dire que dans cette partie des possessions hollandaises le service forestier de surveillance est réduit à sa plus simple expression. Les coupes sont faites surtout par des compagnies particulières au bénéfice de concessions.

III *Le service des expertises forestières*, lequel comprend un garde général, assisté de deux adjoints.

IV. L'Etat exploitant lui-même des plantations en vue de la production du caoutchouc et de la gutta-percha, il fait diriger celles-ci par deux gardes généraux et un adjoint.

Il faut mentionner encore quelques fonctionnaires spéciaux, l'un, par exemple, chargé d'expertises botaniques, un autre d'expertises hydrologiques, etc. Enfin, dans la colonie américaine du Surinam, qui est riche en espèces ligneuses de grande valeur, l'administration forestière est aux mains d'un seul agent forestier.

A Java et Madoura, les arrondissements forestiers sont de deux types. Dans les premiers, que nous appellerons districts forestiers (*boschdistricten*), l'étendue moyenne est d'environ 80,000 ha. Les plans d'aménagement manquent; la possibilité est fixée approximativement; les bois se vendent sur pied et l'exploitation a lieu exclusivement par coupes rases qui peuvent mesurer jusqu'à 400 ha d'un seul tenant.

Dans les arrondissements forestiers proprement dits les forêts sont aménagées; les ventes de bois ont lieu après façonnage des produits. Leur étendue moyenne est d'environ 5000 ha.

Tous les agents qui se destinent au service forestier dans les colonies hollandaises font leurs études en Europe. A l'origine, ces agents forestiers étaient surtout des Allemands, comme c'était le cas, au reste, pour le service forestier des Indes anglaises. Plus tard, quand ces agents furent pris à la métropole, l'Angleterre les envoya faire leurs études professionnelles à l'école forestière de Nancy tandis que les Hollandais prenaient le chemin des écoles allemandes d'Eberswalde, puis de Tharandt.

Depuis quelques années, l'Angleterre a créé un institut forestier sur son propre territoire, à Oxford. La Hollande n'a pas tardé à en faire autant.

Aujourd'hui, les candidats forestiers hollandais font leurs études à „l'Institut royal d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture“ de Wageningen près d'Utrecht (*Rijks Hoogere Land-, Tuin- en Boschbouwschool*) qui abrite environ 250 étudiants. De ceux-ci 50 environ appartiennent à la division forestière. Leurs études durent 3¹/₂ ans. La durée du stage pratique est d'un an, dont trois mois après le 4^e semestre et neuf mois après l'achèvement des études; la dernière partie du stage a comme but spécial l'aménagement.

Arrivés aux Indes, les jeunes forestiers qui ont achevé leurs études sont détachés chez un garde général et portent le titre de garde général stagiaire (*adspirant — hout vester*). Au bout de deux ans environ, ils deviennent gardes généraux.

Jusqu'à cette année, les candidats forestiers hollandais faisaient leur stage en Allemagne, principalement en Bavière et en Saxe, pays où fleurit la coupe rase.

La guerre a, momentanément au moins, modifié cette habitude. Ne pouvant aller en Allemagne, le gouvernement hollandais a acheminé sur la Suisse ces jeunes stagiaires. Et c'est ainsi que, depuis tantôt trois mois, nous avons le bonheur d'héberger chez nous 16 forestiers hollandais qui continuent leurs études dans divers arrondissements et administrations communales de notre pays. Nous nous plaisons à espérer que ces messieurs trouveront d'intéressants enseignements dans nos forêts et heureux à l'idée que la Suisse a pu leur être utile, nous osons croire qu'ils lui garderont un bon souvenir quand ils auront quitté leur doux et plantureux pays pour aller porter le progrès dans la forêt équatoriale. H. B.

Un nouveau journal forestier.

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance d'un nouveau journal forestier, *l'España forestal*, dont le premier fascicule se présente sous les dehors les plus attrayants.

L'Espagne forestière sera l'organe de la „Société royale espagnole des amis de l'arbre“ qui, créée en 1913, sous le haut patronage du roi et de la reine d'Espagne, aspirait à posséder un moyen d'active propagande pour l'excellente cause dont elle est le champion en Espagne. Tous les forestiers applaudiront volontiers à la réalisation d'un vœu aussi légitime.

Voici quel est le sommaire de ce premier fascicule :

- | | |
|---------------------------|---|
| <i>J. S. Guerra.</i> | Les amis de l'arbre ; leur programme. |
| <i>S. Alazabal.</i> | Le pin Laricio ; étude botanico-géographique. |
| <i>C. de Castro.</i> | Le culte des arbres. |
| <i>Th. de Anasagasti.</i> | L'arbre comme élément architectural. |
| <i>O. Elorrieta.</i> | Du capital en montagne et de son rendement. |
| <i>H. Montesinos.</i> | De l'importance militaire des boisés. |
| <i>F. Baros.</i> | De l'alpinisme et des torrents. |

Ce dernier article contient une description des travaux de correction du torrent du Lammbach près de Brienz ; il est illustré de deux belles photographies extraites de la récente publication de l'Inspectorat fédéral des travaux publics sur les torrents en Suisse.

Une revue des périodiques forestiers d'Allemagne, de France, d'Italie et de Suisse complète ce riche contenu. Nous y retrouvons la traduction d'un article du „Journal forestier“, dû à la plume de notre collaborateur, M. le professeur Dr P. Jaccard sur la publication du Dr Knuchel, „investigations spectrométriques en forêt“.

Le comité de la Société vaudoise des forestiers verra sans doute avec plaisir que son excellent *Agenda forestier* figure dans la liste bibliographique.

Ce premier fascicule de l'*Espana forestal* se présente brillamment au point de vue typographique. Il est illustré de nombreux dessins et de photographies sur papier spécial. L'impression est excellente. Les titres précédés de jolies gravures, des lettres capitales délicieusement enluminées, des culs-de-lampes aux vives couleurs lui donnent un cachet très artistique.

L'*Espana forestal* débute sous les meilleurs auspices. Le Journal forestier suisse ne peut qu'applaudir à des commencements aussi heureux. Puissent-ils être suivis d'une série ininterrompue de longs et de nombreux succès; puissent son action en Espagne devenir féconde et ses lecteurs être légion.

Ce sont les vœux que le Journal forestier suisse adresse très cordialement à son nouveau confrère.



NOS MORTS.

† Gaspard Lorétan, inspecteur cantonal des forêts du Valais.

Gaspard Lorétan que la mort a arraché, le 19 août, à l'affection de sa famille et de ses collègues, était le doyen des inspecteurs forestiers suisses en activité. Né en mars 1836 il allait entrer dans sa 80^{me} année, sans avoir d'ailleurs les allures d'un vieillard. Sa haute stature s'était à peine voûtée sous le poids de la douleur, causée par la mort récente de son fils cadet et de la maladie de sa charmante épouse, avec laquelle il avait célébré ses noces d'or il y a trois ans. Son cœur était resté vaillant et jeune dans l'épreuve, aucune infirmité notable ne minait ce corps robuste jusque peu avant sa mort; ce n'est qu'au milieu de juin que M. Lorétan a dû quitter son poste pour ne plus se relever.

G. Lorétan a fait partie d'une des premières volées de notre Ecole forestière qu'il a fréquentée de 1856 à 1858, en même temps que MM. les Forstmeister *Ulr. Meister* et *H. Keller*. Il a complété ses études par un semestre à Munich, puis il fut en fonctions pendant une année à St-Blasien, dans la Forêt Noire.

En 1861, son canton lui confia l'arrondissement du centre. Virtuellement, le Valais était alors divisé en trois arrondissements, le Bas, le Centre et le Haut. Mais au moment de son entrée au service, G. Lorétan était effectivement le seul inspecteur d'arrondissement et collaborait avec le forestier cantonal M. *Antoine de Torrenté*. A cette époque le traitement de l'inspecteur était inversement proportionnel à l'immense étendue à parcourir; il s'élevait d'abord à fr. 800, chiffre qui fut porté quelques années plus tard à fr. 1000 et maintenu à ce taux jusqu'en 1880. C'était sans doute l'époque héroïque pour les deux inspecteurs valaisans, alors qu'il fallait en y mettant du sien parcourir ce grand